

Préavis négocié à l'amiable

Par Nathalie, le 21/05/2010 à 13:47

Bonjour,

Voici mon problème:

J'ai négocié à l'amiable un préavis de deux mois avec mon propriétaire en raison de la violence et de l'agressivité de mes voisins, la situation était devenue très dure a supporter psychologiquement et mon propriétaire a bien voulu m'accorder deux mois de préavis au lieu des trois mois.

Je lui ai donc envoyé un courrier recommandé avec AR qu'il a signé, le terme de ce préavis est le 8 juin 2010.

Je me suis depuis déjà engagée auprès d'un nouveau propriétaire et j'ai commencé mon déménagement et pris les dispositions pour les changements d'adresse.

Mais hier, à seulement dix jours du terme, mon propriétaire actuel me téléphone pour me dire qu'en fin de compte il veut faire passer ce préavis à trois mois. Il exige donc que celui-ci se finisse au 8 juillet et non au 8 juin comme prévu au départ.

En a t'il la possibilité? je pensais qu'il devait suivre un délai légal pour me signifier qu'il n'était en fin de compte pas d'accord, mais je ne trouve rien sur internet.

Merci pour votre aide car je me retrouve donc dans une situation financière qui ne permettra pas d'assumer les deux loyers en même temps.

Bonne journée